

BULLETIN DE CONCLUSION D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département Code commune (1)

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Section (2)

B. IDENTIFICATION DU PACS

Date de l'enregistrement du Pacs Jour, mois, année

Numéro d'enregistrement
Code commune Année Numéro Pacs (bureau, numéro séquentiel)

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 1 DE PACS

NOM de famille
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms
Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe Masculin M Féminin F

Né(e) le Jour, mois, année

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger (3)

Nationalité Française 1
Étrangère 2 → préciser le pays

État matrimonial avant le PACS Célibataire 1
Veuf (ve) 3 → depuis le (Jour, mois, année)

Divorcé(e) 4 → depuis le (Jour, mois, année)

Le ou la partenaire 1 a déjà été pacsé(e) par le passé OUI O
NON N

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.
(2) À renseigner pour les mairies annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.
(3) Département métropolitain : code sur deux positions.
Pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair.
Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
Visa n° 207PA001EC du Ministre des l'économie et des finances, valable pour les années 2017 à 2020.
En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la mise à jour du RNIPP.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 2 DE PACS

NOM de famille

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms

Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe

Masculin M

Féminin F

Né(e) le

Jour, mois, année

À

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Nationalité

Française 1

Étrangère 2 → préciser le pays

État matrimonial avant le PACS

Célibataire 1

Veuf (ve) 3

→ depuis le (Jour, mois, année)

Divorcé(e) 4

→ depuis le (Jour, mois, année)

Le ou la partenaire 2 a déjà été pacsé(e) par le passé

OUI O

NON N

E. RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX PARTENAIRES DU PACS

Résidence familiale déclarée

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Le couple a-t-il des enfants communs ?

OUI O

→ combien ?

NON N

(1) Département métropolitain : code sur deux positions.

Pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair.

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

Fait le,

(date de création du bulletin)

Cachet de la mairie et signature
de l'officier de l'état civil,